

►►► PUBLIC

Toute personne souhaitant répondre à son obligation de déclaration d'activité conformément au décret [n° 2019-1004 du 27 septembre 2019](#) et à l'article [R7122-3 du code du travail](#). La déclaration s'effectue par [une procédure dématérialisée](#), qui donne lieu à la délivrance d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence.

Toute autre personne intéressée souhaitant acquérir des connaissances dans ce domaine.

Profils : Directeur.rice / Gérant.e / Président.e association / Responsable de lieux culturels de collectivité / Régisseur.sseuse / Administrateur.rice

Secteurs d'activités : Spectacle / Événementiel / Tourisme / Agriculture / Bars – Restaurants

L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

N : Restaurants et débits de boissons

O : Hôtels et pensions de famille

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue française, disposer d'un ordinateur muni d'une webcam

OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité.
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public (ERP) spécifique aux lieux de spectacles.
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public.
- Connaître les principales règles du Code du Travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

►►► CONTENU

Module 1 : Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité

- les licences d'entrepreneur de spectacles
- l'organisation d'un spectacle : les différents intervenants
- les responsabilités et les sanctions
- les niveaux sonores

Module 2 : La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles

- les dispositions générales
- les dispositions particulières : les spectacles et les salles de spectacles (type L), les salles d'expositions (type T)

- les établissements spéciaux : les ERP de type PA et CTS
- les établissements de 5^{ème} catégorie
- les différents intervenants en ERP
- le comportement au feu
- les vérifications périodiques
- l'évacuation
- l'accessibilité

Module 3 : Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail

- l'obligation de sécurité de l'employeur
- les principes généraux de prévention et leurs applications
- la coordination des interventions
- la prévention des risques : le DU, les plans de prévention, le protocole de sécurité
- les formations obligatoires
- les équipements de protection individuelle et collective
- la prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques
- la formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours
- le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail, de l'INRS pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'événementiel. Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse ;
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants : [Philippe CUVELETTE](#), [Frédéric POULLAIN](#), [Scott DELHAISE-RAMOND](#), [Pierre-Yves GALLOU](#)

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels pour suivre la visioconférence

Fourniture à chaque participant du livre « Sécurité des petits lieux de spectacles » (éditions CNM).

Planning : la formation est organisée pendant 2 jours.

Jour 1 : Cours

8h55 à 9h : 15 minutes pour s'assurer que chacun est connecté (accompagnement individuel en cas de difficulté par ARTEK Formations)

9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 : Cours animé en direct par notre formateur.

16h00 à 16h30 : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions / Évaluation de la progression

Jour 2 : Évaluation finale / QCM

9h à 12h30 et de 13h30 à 15h : Cours animé en direct par notre formateur.

15h à 16h30 : L'évaluation finale se fera en ligne pendant 1h, et sera accessible par mail, QCM 25 questions, le formateur reste en visio-conférence pour répondre aux questions. Puis correction collective de 30 minutes.

16h30 à 17h : Synthèse de fin de journée / Temps d'échange / Questions

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION / RATRAPAGE

La validation des connaissances liées à l'ensemble des enseignements du programme se fera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (25 questions). Le stagiaire doit valider à **minima 80% du score maximum**. Durée estimée de l'épreuve entre 30 min minimum et 60 min maximum.

L'attestation de formation à la sécurité des spectacles est délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation.

La délivrance de cette attestation est conditionnée à la présence du stagiaire pendant la totalité de la formation et au contrôle des connaissances.

Rattrapage :

ARTEK Formations propose des modalités de rattrapage dans un délai maximum de 2 mois après l'examen initial.

L'épreuve est intégralement à repasser.

Le candidat peut s'inscrire sur une prochaine journée d'évaluation dont les dates lui sont communiquées à l'annonce des résultats. En prévision d'une potentielle annulation de la session suivante, une date d'examen sera fixée avec l'évaluateur.

Le questionnaire à choix multiples au rattrapage, est différent de celui proposé initialement au participant.

L'évaluateur recevra par mail en amont le QCM initial du stagiaire en session de rattrapage. Ce premier pourra être différent de l'évaluateur précédent.

Session maintenue pour 5 stagiaires minimum – Effectif maximum : 12

• DURÉE DE LA FORMATION

2 jours (14 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre site internet.

Coût en entreprise (intra) : nous consulter.

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr